

Agir sur l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap

Le handicap est la première cause de discrimination motivant la saisie du Défenseur des droits. La CFDT s'engage dans la lutte contre les préjugés pour redonner aux personnes en situation de handicap toute leur place dans la société et dans le travail en les rendant visibles. 80 % des handicaps sont en effet invisibles. La valorisation des compétences des travailleurs handicapés plutôt que la stigmatisation de leur incapacité est un axe prioritaire pour la CFDT, il est nécessaire de garantir un travail inclusif pour les personnes en situation de handicap.



PUBLIC

- Délégués syndicaux, secrétaires de section, représentants syndicaux
- Élus des instances représentatives du personnel des secteurs privé et public
- Mandatés aux commissions MDPH, AGEFIPH, FIPHP
- Militants de section syndicale



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes



OBJECTIFS

- Définir et appréhender la notion de handicap dans la société.
- Construire l'action syndicale de la CFDT en matière de handicap dans l'entreprise / l'administration.
- Négocier un accord sur l'insertion, la prévention et le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap.
- Développer la CFDT en proposant l'adhésion à tous.



PROGRAMME

- La définition de handicap et les préjugés
- La notion de prévention-insertion-maintien dans l'emploi
- Les obligations de l'employeur et les droits des travailleurs
- L'action syndicale dans l'entreprise en matière de handicap
- La création d'une démarche de sensibilisation
- L'accessibilité de la communication
- La construction et négociation d'un accord handicap
- La stratégie de développement CFDT incluant les critères d'accessibilité



TARIF



- 320 € / participant
- 128 € / participant

dans le cadre d'un financement par un syndicat adhérent à l'Ifreb

DURÉE

4 jours
2 jours + 2 jours



DATES ET LIEUX

- 16 > 17 septembre et 16 > 17 décembre 2025
Ploufragan (22)

• Prise en charge des frais de formation : CSE ou syndicat •